

# COMMUNIQUÉ

## POUR PUBLICATION IMMEDIATE

### **Grand Prix de F1, FIFA, saison touristique qui commence : autant de bonnes raisons pour louer sa résidence... mais attention, ce n'est pas sans risque!**

Montréal, le 5 juin 2015 – Avec le Grand Prix de Montréal cette fin de semaine, la Coupe du monde féminine de la FIFA à nos portes et la saison estivale qui commence, les prêts et les locations de résidences vont aller bon train. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) rappelle qu'il faut communiquer avec son assureur avant de laisser ses clés à des inconnus.

Bien que la plupart des contrats d'assurance prévoient l'utilisation de la résidence assurée par des proches ou des amis de temps à autre, il demeure essentiel que l'assureur soit informé si l'habitation est louée à des tiers. Ce dernier pourra alors décider s'il accepte ou non de couvrir la propriété, et sous quelles conditions.

« Échanger ou louer sa résidence est en vogue depuis plusieurs années. Si ces options peuvent permettre de voyager à moindres frais ou de gagner un peu d'argent, elles ne sont toutefois pas sans risque. Les médias rapportent régulièrement de très mauvaises expériences vécues par des propriétaires locataires qui ne se sont pas adéquatement protégés. C'est pourquoi, avant de se lancer, nous recommandons vivement aux assurés d'appeler leur courtier d'assurance ou leur assureur », indique Pierre Babinsky, directeur des communications et des affaires publiques au Bureau d'assurance du Canada.

Le BAC continue d'inciter tous les propriétaires et les automobilistes à passer en revue leurs contrats d'assurance, à s'assurer qu'ils ont un inventaire à jour de leurs biens, et à poser des questions pour savoir s'ils ont suffisamment d'assurance pour répondre à leurs besoins. Un conseil particulièrement utile à l'aube des vacances d'été, alors que plusieurs s'apprêtent à louer une résidence ou une auto à l'étranger.

### **Transport rémunéré : il faut aussi prévenir son assureur**

Plusieurs pourraient également être tentés de transporter – contre rémunération – des touristes avec leur auto pendant les événements sportifs et la saison estivale. Le BAC tient à rappeler aux assurés qui souhaitent utiliser leur voiture pour faire du transport de passagers rémunéré, qu'ils doivent impérativement communiquer avec leur assureur au préalable, afin de savoir si celui-ci accepte de les couvrir. Rappelons que le contrat d'assurance automobile de base exclut ce type d'activités.

Le site [infoassurance.ca](http://infoassurance.ca) offre un contenu informationnel complet sur l'assurance habitation et sur l'assurance automobile. De plus, les agents du Centre d'information sur les assurances sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, pour répondre aux questions des consommateurs. Ils peuvent être joints au 1-877-288-4321.

**À propos du Bureau d'assurance du Canada**

Le [Bureau d'assurance du Canada](http://Bureau d'assurance du Canada) est l'association qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays. Il offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile et habitation, ou lors d'un sinistre.

– 30 –

**Renseignements** (journalistes uniquement) :

Caroline Phémus

Conseillère en affaires publiques

Téléphone : 514 288-1563, poste 2232